

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES **DU MAIRE**

2024/0010

Le maire de la commune de TALLENDE (Puy de Dôme)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, 2213-1, 2213-2,

Vu le code de la route,

En raison de travaux non finis à la date du 16 mars, chez M. DUQUESNES Yoann, au 8 rue de la plaine, par l'entreprise URETEK – 15, boulevard Robert THIBOUST – SERRIS (77),

Article 1

La rue de la plaine sera interdite à la circulation au niveau du n° 8 rue de la Plaine, du 18 au 20 mars 2024 inclus, de 8h00 à 18h00.

Article 2

Le stationnement sera interdit dans la partie concernée.

Article 3

La pré-signalisation et la signalisation nécessaires pour permettre l'application de la présente décision seront mise en place par l'entreprise.

Article 4

L'intervenant sera entièrement responsable sauf recours contre qui de droit, de tous les accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait de l'exécution des travaux qu'il y ait ou non de sa part négligences, imprévoyance et toute autre faute commise.

Article 5

Ampliation de cet arrêté sera transmise à Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie.

Fait à Tallende, le 18 mars 2024

L'adjoint délégué,

Patrick MARCHAT

